

Réunion de la Commission de Suivi de site des établissements**APPRO-SERVICE****Le 16 novembre 2022, à 9 heures, sur site.****Liste des participants :****Collège Administration de l'État :**

- M. Nicolas HAUPTMANN, Sous-Préfet de Blois
- M. Patrice JARDIN, Inspecteur UID DREAL, Centre-Val de Loire
- Mme Aurélie VIGNOT, Cheffe de l'UID 37-41 DREAL
- M. Paul BERGERARD, Chef du PETE, Préfecture de Loir-et-Cher
- M. Matias STEFFEN-ABEL, Adjoint au Chef du PETE, Préfecture de Loir-et-Cher
- M. Jean-Louis PERRIN, SDIS 41

Collège collectivités territoriales :

- Mme Magali MONNERET, Adjointe au Maire de la commune de Fossé
- M. Philippe MASSON, Maire de la commune de Villebarou
- M. Jack MENAGE, Adjoint au Maire de la commune de Marolles

Collège exploitants :

- M. Vincent OUVRY, Responsable de site, Société Appro-Service
- Mme Audrey HAMELIN, Responsable Crisis Management & Facilities Management, Société Appro-Service
- Mme Anaïs NOYANT, Responsable HSSE, Société Appro-Service

Collège Riverains et Associations :

- M. Yannick SEVREE, Représentant du CDPNE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 juin 2021.
2. Présentation du bilan des activités du site pour l'année 2021.
3. Intervention de l'inspecteur des installations classées de la DREAL.
4. Questions diverses.
5. Visite de site.

(La séance est ouverte à 9 h 05 sous la présidence de M. HAUPTMANN)

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2021.

(En l'absence de remarques, le compte-rendu du 30 juin 2021 est approuvé à l'unanimité)

2. PRÉSENTATION DU BILAN DES ACTIVITÉS DU SITE POUR L'ANNÉE 2021.

M. OUVRY, Responsable du site Appro-Service, commence par évoquer la structure du Groupe. Il précise que ce dernier appartient à Actura, centrale d'achats française et européenne. C'est un réseau national de mise en marché en agrochimie, leader en agro-fourriture. 145 entreprises sont adhérentes et le chiffre d'affaires s'élève à 500 millions d'euros. Il détaille ensuite l'organigramme.

Concernant les ressources humaines, il est constaté une stabilisation des effectifs entre 2021 et 2022. L'effectif permanent au 31 décembre 2021 est de 46 collaborateurs et 13 intérimaires. Trois postes sont en cours de recrutement au service client et service entrepôt.

Il y a une diminution du nombre d'intérimaires sur l'unité de *packing* et *labelling* (conjoncturelle liée aux difficultés d'approvisionnement de matières premières chez certains des clients).

Le niveau d'activité du site est équivalent cette année, mais non linéaire. Il y a une diminution du poids moyen par expédition due à la rationalisation des produits. Il y a également une réorganisation en cours du service HSSE et la création d'un service *Facilities* & Gestion de crise.

M. HAUPTMANN, Sous-Préfet de Blois, souhaite connaître l'évolution de l'effectif dans le cadre de la crise COVID.

M. OUVRY explique qu'il y a eu de l'absentéisme lié aux salariés qui devaient assurer la garde de leurs enfants et également des arrêts maladie mais que le COVID n'a pas eu d'impact sur l'activité et donc les effectifs. La crise 2021-2022 a pu être gérée avec le vaccin et il n'y a pas eu d'épidémie en interne.

M. HAUPTMANN demande ensuite quelle est la part du site de Blois sur l'ensemble de l'activité du Groupe.

M. OUVRY répond que le site a réalisé 80 000 tonnes fin 2021 et concernant le volant avec Log Innov il y a eu 120 000 tonnes d'expédition.

M. HAUPTMANN demande ce que représente le chiffre d'affaires global.

M. OUVRY indique que le chiffre d'affaires correspond à 30 % pour Log Innov et 70 % pour Appro-Service.

M. HAUPTMANN demande s'il s'agit de 70 % des 500 M€.

M. OUVRY répond que les 500 M€ correspondent au chiffre d'affaires du Groupe.

Pour les filiales logistiques (Appro-Service, Ascot et Log Innov), le chiffre d'affaires est de 20 M€. Pour Appro-Service, le chiffre d'affaires est de 8 M€, celui de Log Innov de 3 M€ et celui d'Ascot d'à peu près 9,5 M€. Il est à noter que la filiale Ascot pilote les flux sortants mais qu'elle essaie de se développer à l'international et de manager les flux entrants. Il propose qu'un point précis soit fait sur le sujet lors de la prochaine CSS.

En ce qui concerne la politique de formation, elle porte à la fois sur des formations liées à la réglementation (Renouvellement des CACES 1-3-5 et permis nacelle, conseillers à la Sécurité ADR, SST, douane et incendie) ainsi que sur le développement des compétences (*Green Belt Lean Management*, Master Gestion de Crise de la Sécurité Civile, *Lean Management*, BBS (culture de la Sécurité), *BBS Teams* (réfèrent terrain), auditeurs interne ISO 9001, management et formation interne).

M. HAUPTMANN demande si cela s'inscrit dans une logique environnementale.

M. OUVRY indique que le Green Belt sur le tri va demander de la maîtrise concernant la gestion des déchets ou l'optimisation des bacs de tri. Jusqu'en 2020, les déchets étaient triés en fonction des bennes, mais aujourd'hui il faut valoriser et aller chercher le bon tri et travailler avec les partenaires afin de recycler un maximum des déchets.

Il poursuit en indiquant que l'offre de service globale d'Appro-Service comprend le pilotage global sur l'ensemble de la chaîne logistique, ainsi que la gestion des flux nationaux et internationaux.

Il rappelle que le site logistique est classé SEVESO Seuil Haut et s'étend sur une surface de 31 000 m². Il comprend 23 cellules de stockage, 21 portes à quai, ainsi qu'une cellule dédiée aux opérations de *packing/labelling*.

S'agissant de l'activité en 2021, 78 000 tonnes ont été expédiées, 27 clients font confiance à la société, plus de 57 000 livraisons ont été réalisées. Il y a également eu plus de 1 500 000 étiquetages et plus de 150 000 copacking. Les activités de l'entreprise consistent en des activités logistiques de produits finis conditionnés et emballés : réception de marchandises, contrôle qualité en entrée, préparation de commandes à la palette et au colis, expédition des marchandises, organisation du transport (pas de flotte en propre), ou encore (ré) étiquetage de bidons, sacs et/ou colis. Le site n'a aucune activité de fabrication sur le site, pas de processus de transformation, pas d'opération de transvasement, ni d'exposition aux produits non conditionnés.

De plus, les produits stockés sur le site sont uniquement des produits conditionnés et emballés, des produits de protection des plantes, des produits de biocontrôle, des semences, des oligo-éléments, ou encore de l'agroéquipement (ficelle, bâches...). Aucun produit pouvant générer des explosions (engrais vrac, aérosols...) n'est stocké sur le site, tout comme il n'y a aucune marchandise en vrac non conditionnée, pas de stockage de déchets, pas d'activité de recyclage in situ, pas de stockage de gaz.

M. HAUPTMANN demande s'il existe un risque de matière inflammable.

M. OUVRY le confirme. Aujourd'hui, il y a à peu près 70 % de produits dangereux pour l'environnement, 15 % d'inflammables et 15 % qui ne sont pas classés comme, par exemple, les semences.

En termes de qualité et de sécurité, des audits sécurité réguliers sont réalisés en collaboration avec le CNPP, et dans des démarches *Lean* rattachées à l'ISO 9001. Ils sont également engagés depuis 10 ans dans une démarche SQUAS. Un plan RSE a été mis en place dont la stratégie est développée sur le long terme, avec une intégration forte au sein des territoires. Ce plan RSE ambitieux se développera sur 3 ans. La sécurité voit un haut niveau de maîtrise du risque incendie, avec des investissements conséquents et permanents en faveur de la maîtrise du risque. Il y a une expertise de plus de 20 ans des systèmes d'extinctions par mousse à HF.

M. HAUPTMANN souhaite savoir si le niveau de qualité est standard et s'il est fixé dans les contrats.

M. OUVRY explique que les clients sont très demandeurs et que les contacts commencent à s'exporter plus loin : un acheteur n'achète plus en local et un logisticien doit être européen. Il est demandé des engagements sur du court et moyen termes. C'est pourquoi le site essaie aujourd'hui de déterminer les enjeux et voir ce qui peut être fait rapidement sans un gros

investissement en termes de temps et de moyens. La cible dans trois ans est de répondre à des référentiels par défaut.

M. HAUPTMANN demande s'il s'agit de référentiels internationaux.

M. OUVRY répond que les référentiels sont en fonction des secteurs d'activités. Certaines démarches ne sont pas normalisées et les référentiels portent plutôt sur des labels. Il s'agit ici de déterminer s'il y a une base commune aux différents secteurs et ce qu'il faut qu'il faut faire pour accompagner les clients sur ces enjeux.

Mme HAMELIN, responsable *Crisis Management & Facilities Management*, ajoute que sur la partie RSE il y a deux grands axes stratégiques. Pour la partie chimie, le *Responsible care*, est développé par France Chimie. En découle des piliers RSE sur lesquels l'entreprise s'est pour la plupart engagée. Elle ajoute qu'il existe, via la filiale Ascot, des engagements pour la diminution de CO₂ pour lesquels le site accompagne le transporteur et prestataire sur ces engagements sur trois à cinq ans.

Mme NOYANT, responsable HSSE, Société Appro-Service, évoque ensuite les actions réalisées pour la prévention en 2021-2022, notamment concernant la sûreté avec la mise en place du gardiennage H24 7/7 mobilisant 5 agents pour un budget global de 210 K€, ainsi que la rénovation du système anti-intrusion pour un budget de 3 K€.

Concernant les interventions de l'astreinte, il est constaté deux défauts matériels, deux défauts procéduraux ainsi qu'un défaut externe au site (coupure électrique ENEDIS).

Pour la partie sécurité, l'exercice POI 2021 et l'exercice PPI 2022 montrent un démarrage du renouvellement du système de détection d'incendie pour un budget global de 250 K€.

Des actions ont également été menées pour l'amélioration des conditions de travail, à savoir les aménagements de bureaux ainsi que la rénovation des locaux d'accueil chauffeur pour un budget de 50 K€.

M. HAUPTMANN souhaite savoir si le site bénéficie également de l'expertise de la Gendarmerie qui se déplace également.

Mme HAMELIN précise que pour la partie sûreté et suite aux attentats de 2015, il a été mis en place un référent sûreté dans les gendarmeries. Il est prévu en 2023 la réalisation d'un exercice POI sûreté avec la gendarmerie pour organiser un évènement type attentat ou autre sur le site.

Elle évoque ensuite le retour d'expérience suite à l'exercice PPI qui a eu lieu le vendredi 6 mai 2022. Il s'agissait de simuler un départ de feu d'un semi à quai contenant des produits toxiques. Cet exercice a été réalisé en conditions réelles et une personne a été incommodée par les fumées. Il avait pour objectif de vérifier la chaîne d'alerte et d'information, le fonctionnement des « cellules de crise », l'articulation entre le Plan d'Opération Interne et le Plan Particulier d'Intervention, la formation des membres d'astreinte d'Appro-Service à la gestion d'un évènement majeur sur le site ainsi que l'amélioration des réponses faites par le site aux situations d'urgence.

Les points positifs de l'exercice sont les suivants :

- Richesse de l'expérience pour les acteurs d'Appro-Service.
- Entraînement aux mesures d'urgence et échanges vers l'administration.
- Fonctionnement en réel de la sirène d'alerte des populations.

Les points à améliorer sont les suivants :

- Revoir la coordination et la communication au PC de crise exploitant (absence des pompiers).
- Revoir le contact en Préfecture et Mairie en cas de déclenchement (numéro d'urgence).
- Améliorer le système d'alerte et d'information des populations (SAIP), sirène, Fr Alert, SMS, appel, consignes à appliquer.

Mme HAMELIN demande aux conseillers municipaux s'ils ont eu des retours de leurs administrés sur le sujet.

Mme MONNERET, Adjointe au Maire de la commune de Fossé, n'a pas eu de retour mais précise que sa commune va revoir son plan de sauvegarde interne.

M. MASSON, Maire de la commune de Villebarou, indique que sa commune est éloignée du site mais que des habitants se sont interrogés par rapport à cette alerte. Il souligne un manque de communication quant à ce type d'alerte.

M. HAUPTMANN souligne que l'intérêt de ces exercices est de remettre en question les documents et de vérifier ce qu'il convient d'améliorer.

M. MENAGE, Adjoint au Maire de la commune de Marolles, indique qu'à une époque les élus étaient avisés de ce genre d'exercice. Il faudrait qu'il se penche sur le sujet car il n'a pas connaissance de retours d'administrés.

Mme HAMELIN indique qu'il existe plusieurs plans, notamment le PPI pour les services de l'État, le POI pour l'exploitant et le PCS pour les communes. L'idée est que tout le monde travaille ensemble. Il serait intéressant de profiter de la journée de la résilience qui a lieu chaque 13 octobre pour mettre en place une sensibilisation au moyen d'une communication sur les communes, Préfectures, sites SEVESO. Elle a en effet pu constater que le PCS était consultable sur le site Internet mais cela ne va pas plus loin. Pour les acteurs locaux le plan doit être vivant et il faut l'actualiser régulièrement. Elle précise que certains systèmes vont être développés, comme France Alert qui va arriver ainsi que les PanneauPocket pour les communes.

M. MENAGE signale que l'intérêt pour les communes de réaliser des minis exercices est de contrôler le fonctionnement et de mettre à jour le document.

M. SEVREE pense qu'il faudrait un document qui soit synthétique et clair.

Mme VIGNOT, adjointe au chef de l'UID 37-41 DREAL, signale que ce document existe. Il s'agit d'une plaquette PPI mise à jour par l'exploitant et disponible sur le site Internet. Il existe également un dispositif France Alert permettant à un administré se trouvant dans une zone exposée à des risques de recevoir un SMS sur son smartphone en cas de crise.

M. MENAGE demande si le dispositif France Alert est déployé sur l'ensemble du territoire.

M. BERGERARD, Chef du PETE, Préfecture du Loir-et-Cher, le confirme.

Mme HAMELIN ajoute que ce dispositif est beaucoup utilisé pour prévenir dans le cadre d'exercices, ce qui a permis de voir que cela fonctionnait. A également été testé le système « All my sms » qui est un peu le même dispositif que Fr Alert mais à titre privé. Le site envoyait un sms aux personnes travaillant autour pour les alerter.

Elle poursuit sur les points à améliorer, à savoir :

— Éclaircir les rôles, les intitulés et les modes de communication entre chaque cellule de crise

et intervenants (COD, PCO, PC exploitant, PCS).

— Prévoir lors d'un prochain exercice, la construction d'un communiqué de presse.

Elle remercie, pour finir, tous les acteurs qui ont participé à cet exercice et espère pouvoir aller plus loin dans cette démarche.

M. HAUPTMANN indique que les services de l'État s'appuieront sur un retour d'expérience partagé. Il faudra également prolonger la communication sur le plan et ses conséquences, grâce notamment à des messages et documents synthétiques pour la population. Il faudrait, pour finir, s'appuyer sur la communication grand public sur le dispositif France Alert et travailler avec les Maires et associations d'élus sur leurs dispositifs d'information, notamment PanneauPocket.

Mme NOYANT évoque ensuite la PPAM 2022-2024. La politique multifiliales décline les engagements et les objectifs de chaque site afin de prévenir l'accident majeur.

Il y a des engagements communs et des objectifs propres à Appro-Service :

1/ Mettre en œuvre les prescriptions complémentaires relatives à la gestion des situations incidentelles ou accidentelles en lien avec le Retour d'Expérience de l'incendie de Lubrizol :

— Définir les méthodes et modalités opérationnelles de prélèvements et de mesures des substances libérées en situation incidentelle ou accidentelle.

— Compléter le POI en intégrant la liste des substances concernées, les dispositions spécifiques, les méthodes de prélèvements et modalités opérationnelles.

2/ Développer la culture du risque industriel auprès de l'ensemble des acteurs (collaborateurs y compris temporaires, entreprises extérieurs et transporteurs) :

— Adapter la sensibilisation en fonction du rôle de chaque acteur en situation de crise.

— Favoriser la communication risque industriel en fonction de l'actualité et du RETEX.

— Poursuivre le partenariat et les échanges avec le SDIS.

3/ Être en capacité de gérer les crises :

— Assurer la montée en compétences des personnels d'astreinte.

— Tester le POI en situation défavorable.

— Réaliser un exercice PPI avec les acteurs externes.

4/ Mener une réflexion afin d'adapter la réponse aux situations d'urgence :

— Assurer une veille scientifique et technologique afin d'identifier les outils/méthodes facilitateurs dans une gestion de crise.

— Mutualiser les ressources filiales pour optimiser la réponse en situation d'urgence.

— Professionnaliser la réponse aux situations d'urgence en s'appuyant sur le service Management des crises des filiales.

M. HAUPTMANN demande si le PPAM est un document réglementaire et si c'est le Groupe qui l'a mis en place.

Mme NOYANT indique que le document est une déclinaison du système de gestion de la sécurité qui est dans l'arrêté préfectoral.

Elle termine la présentation en évoquant les projets de développement à horizon 2022-2023. Pour l'environnement, il est prévu une étude des consommations d'énergie via l'outil STUDEO et l'application du Décret Tertiaire (Audit énergétique) pour un montant de 8 K€, ainsi qu'un investissement dans un récupérateur de chaleur sur la cellule sous température dirigée (remplacement chaudière gaz) d'un montant de 350 K€.

Pour la sécurité, il est envisagé un prolongement de la rénovation du système de détection et extinction incendie pour 350 K€ et la sécurisation du flux de circulation interne pour 50 K€.

En ce qui concerne la sûreté, il y aura un flux de sécurisation de la circulation externe (Vidéo surveillance, voiries, logiciel d'accès, sécurité incendie, stationnement, sécurisation du pylône électrique) pour 1,5 M€.

Pour le PCA, des travaux d'installation pour la mise en place de groupes électrogènes qui prendraient le relais en cas de coupure longue durée sont prévus pour un montant de 80 K€ (*Hors Groupes*). Elle précise que ce projet de développement est à horizon 2022-2023 et se poursuivra en 2024.

M. OUVRY indique que la partie sûreté sera plutôt sur 2023-2024 et le PCA sur la fin de l'année. La partie rénovation du système a commencé et se poursuivra jusqu'au troisième trimestre 2023.

M. HAUPTMANN demande si certaines de ces mesures peuvent entraîner des modifications des arrêtés préfectoraux ou des prescriptions complémentaires.

Mme HAMELIN indique que sur la partie chaudière à gaz, le fait d'avoir deux groupes électrogènes risque d'augmenter le seuil, il faudra donc passer d'un statut non classé à déclaration sauf s'il est possible de supprimer une chaudière à gaz. Cela reste à étudier en fonction des puissances. L'idée est que le service HSSE se rapproche de la DREAL au préalable afin de voir quelle stratégie adopter.

Mme VIGNOT pense qu'il faudrait également étudier la possibilité de déplacer des moyens incendie lors des travaux liés à la sûreté.

M. PERRIN, SDIS 41, indique qu'il faudra faire une mise à jour.

M. SEVREE relève que lors de la précédente CSS, il avait été évoqué des difficultés avec Barbat Recyclage et souhaite savoir si les choses se sont améliorées.

Mme HAMELIN indique qu'ils avaient alerté la DREAL en 2021 car il avait été constaté un départ de feu au niveau du stockage des bennes avec un risque de propagation au bois adjacent à la clôture du site. Il y avait eu une mise en demeure des établissements Barbat, les bennes avaient donc été sorties mais elles sont depuis de nouveau là. La présence de squats a également été constatée.

M. SEVREE trouve que les choses n'ont pas évolué et ajoute qu'il a également été constaté des dépôts sauvages. Il faudra être vigilant afin que cela ne devienne pas une décharge.

M. HAUPTMANN précise que si les mauvaises habitudes d'avant la mise en demeure reviennent, les services de l'Etat relanceront l'entreprise concernée.

M. SEVREE rappelle qu'à une époque l'exploitant avait fait le nécessaire au niveau des clôtures mais que tout a été pillé.

Mme HAMELIN précise que le terrain appartient à la SNCF. Elle ne sait pas s'il y a une entente entre le propriétaire du terrain et l'exploitant ou s'il s'agit d'un dépôt sauvage.

M. MENAGE demande si le terrain est à cheval sur Fossé et Marolles.

M. SEVREE répond qu'il y a une grande partie sur la commune de Fossé et l'autre sur la commune de Marolles.

M. MENAGE pense qu'il y a un morceau du terrain qui appartient à un propriétaire privé.

Mme VIGNOT ajoute que Barbat a été inspecté le 14 avril 2021 et qu'ils ont été mis en demeure.

M. SEVREE est inquiet des dépôts sauvages.

M. SEVREE signale que la SNCF procède périodiquement à l'entretien de la haie tout le long du chemin de fer, sauf aux endroits où il y a des massifs plus larges, ce qui est problématique.

M. SEVREE revient sur la prévision d'extension d'Appro-Service et demande qui est propriétaire de la parcelle à présent.

M. OUVRY répond qu'elle appartient à ACTURA et qu'il n'est pas prévu d'exploiter le terrain pour le moment.

Mme HAMELIN ajoute qu'il y a eu des rachats de parcelles sur la commune dans le cadre d'un projet d'extension du site. Un arrêté avait été établi et était applicable d'ici fin 2022. Cette extension ne sera pas réalisée. Par contre, il reste un projet de sécurisation des flux. Le site d'Appro-Service se situant dans un cul-de-sac, il a été imaginé une voie carrossable réservée aux services de secours.

M. SEVREE souligne l'importance d'informer la population concernée.

3. INTERVENTION DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSÉES DE LA DREAL.

M. JARDIN présente l'action de la DREAL autour du site Appro-Service.

Le site est réglementé par plusieurs arrêtés ministériels ainsi que par un ensemble d'arrêtés préfectoraux. Ces visites visent à contrôler la bonne application des prescriptions réglementaires par l'exploitant mais également les mesures organisationnelles (contrôle des conditions d'exploitation, interview des personnels, simulation du Plan d'Opération Interne (POI), tests sur les équipements de sécurité, consultation des rapports de contrôle...).

À l'issue de l'inspection, les constats sont formulés et hiérarchisés : « avec suites administratives » (APMD, lettre préfectorale), « susceptibles de suites administratives » ou « sans suites administratives ».

Concernant la situation administrative de l'établissement, le site a été autorisé par arrêté préfectoral du 7 mai 2008 à poursuivre l'exploitation d'un entrepôt logistique de produits phytopharmaceutiques et de produits combustibles sur le territoire de la commune de FOSSÉ.

Un arrêté préfectoral en date du 21 mai 2010 a complété les prescriptions applicables au site.

L'arrêté de prescription complémentaire du 10 novembre 2017 porte actualisation du classement du site, prescriptions applicables pour la construction d'une cellule de stockage réfrigérée et intégration de modifications non notables sur le site (nouveau local de charge, prescriptions de stockage...).

Une demande d'autorisation complémentaire a été déposée fin 2018 et a donné lieu à la signature de l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2019 en vue de la construction d'une extension composée de 4 nouvelles cellules. Cette extension n'est pas construite et le projet est abandonné au profit d'un autre site dans l'Allier. L'établissement est classé sous le régime de l'autorisation à statut « Seuil Haut » au titre de la directive SEVESO III.

S'agissant des actualités du site, il ressort une demande d'augmentation de la capacité de stockage de produits 4140 avec un passage de 150 tonnes à 250 tonnes. La demande est liée à un changement de classification d'une substance contenue dans certaines références de produits phytosanitaires, non classée jusqu'alors, ainsi qu'une demande de bénéfice d'antériorité au titre de la rubrique 1510.

Concernant les visites d'inspection, sur l'année 2021-2022 il a été mis en place une action nationale post-Lubrizol définie par le ministère de l'environnement (Direction générale de la prévention des risques) visant à contrôler l'absence d'activités à risque dans une bande de 100 mètres autour des établissements SEVESO.

11 entreprises se situant dans la bande des 100 mètres autour d'Appro-Service ont été visitées :

- VIR Transport le 2 avril 2021 (rien à signaler),
- Chavigny Béton le 13 avril 2021 : 2 non-conformités soldées le 19 mai 2021,
- Val de Loire V. I. le 29 septembre 2021 (rien à signaler),
- Atelier Tachygraphe 41 le 29 septembre 2021 (rien à signaler),
- Poids Lourds Blésois le 29 septembre 2021 (rien à signaler),
- A. B. M. Location le 2 avril 2021 (rien à signaler),
- ND Logistics le 13 avril 2021 : 5 non-conformités relevées avec relance le 28 juin 2022,
- Barbat Recyclage le 14 avril 2021 : 5 non-conformités et APMD relevées et soldées le 4 janvier 2022,
- AD Poids Lourds Centre Ouest le 29 septembre 2021 (rien à signaler),
- APPA00 le 8 avril 2021 (rien à signaler),
- CTVL Blésois le 29 septembre 2021 (rien à signaler).

Mme VIGNOT indique que la DREAL retournera sur les sites où il y a eu relance restée sans réponse. Pour clore l'action nationale « 100 mètres post-Lubrizol », il faut avoir un état des lieux de toutes les entreprises. L'idée est de regarder les effets dominos que ces entreprises pourraient avoir sur le site SEVESO. Quand il y a conviction qu'il n'y a pas d'effet domino, l'exploitant est prévenu par courrier que tous les sites ont été inspectés et est informé des constats qu'il y a eus. Elle ajoute que pour Appro-Service ce courrier n'a pas encore été rédigé puisque la DREAL attend la visite de ND Logistics.

M. SEVREE souhaite connaître la signification de l'abréviation APMD.

Mme VIGNOT répond qu'il s'agit d'un Arrêté Préfectoral de Mise en Demeure et précise qu'il ne s'agit pas d'une sanction mais d'un rappel à la loi. L'Entreprise a un référentiel réglementaire à respecter mais s'il est constaté un écart par rapport à ce référentiel, un délai lui est accordé pour se remettre en conformité. La DREAL retourne ensuite sur le site concerné afin de vérifier

que le nécessaire est fait. Si ce n'est pas le cas, des sanctions administratives et/ou pénales sont appliquées.

M. MENAGE souhaite savoir si quand une non-conformité est soldée comme c'est le cas pour Barbat Recyclage, cela signifie que le retour des bennes est intervenu après le mois de janvier.

Mme VIGNOT répond que c'est effectivement le cas. Cela signifie que les exploitants ont apporté la preuve à la DREAL qu'ils s'étaient remis en conformité.

M. SEVREE pense que ce qui est important à relever, ce sont les dépôts sauvages.

M. JARDIN indique que la société Barbat était consciente de ce problème et que cela faisait partie de la réponse qu'elle avait apportée.

Il poursuit sur les trois visites d'inspection qui ont eu lieu en 2022.

S'agissant de la visite du 5 juin 2022, elle avait pour thème la justification de l'antériorité pour le classement 4140 de la substance chlorure de chlorméquat à hauteur de 100 tonnes, en plus des 150 tonnes des autres produits 4140 (suite à la demande de l'exploitant en date du 21 septembre 2021).

Lors de la visite d'inspection, il n'a été relevé aucun constat susceptible de suite et il a été formulé une demande. L'exploitant a répondu par courriel du 13 juin 2022 et par courrier du 6 juillet 2022.

S'agissant de la visite du 6 juin 2022, elle avait pour objectif la mise en œuvre du Plan d'Opération Interne (POI), au cours d'un exercice organisé entre l'exploitant, le SDIS et le COD de la Préfecture. Le scénario consistait en un départ de feu sur une palette de produits toxiques au niveau du quai n° 4.

Suite à cette visite, il a été relevé trois constats susceptibles de faire l'objet de suites administratives. L'exploitant a répondu par courrier du 6 juillet 2022.

Un communiqué de presse a été réalisé par le service communication de la Préfecture et un article est paru dans la Nouvelle République du 7 juin 2022.

M. JARDIN en profite pour évoquer le plan d'action ministériel « tous résilients face au risque ».

Mme VIGNOT précise que la journée du 13 octobre est dédiée à la résilience face au risque. L'idée est de profiter des réunions de Commission de Suivi de Site pour en reparler avec les Maires afin de remettre cette culture du risque au centre des débats. Il est important de revoir tous les outils mis en œuvre, notamment les plaquettes mises à jour par l'exploitant pour porter à la connaissance des riverains les risques auxquels ils peuvent être exposés et les réflexes à avoir pour se protéger.

M. HAUPTMANN pense qu'une action spécifique de communication Appro-Service le 13 octobre est une bonne idée. Elle pourra être le cas

échéant être remontée au service en charge de la synthèse de la journée de la résilience.

M. JARDIN conclut son intervention en que la visite du 7 novembre 2022 portait sur l'action nationale des opérations de sous-traitance effectuées par les entreprises extérieures au sein des établissements SEVESO. Lors de cette inspection, il a été relevé cinq constats susceptibles de faire l'objet de suites administratives. À ce jour, l'exploitant n'a pas encore répondu à ce sujet.

Mme VIGNOT souhaiterait que les CSS soient plus échelonnées dans l'année afin d'éviter que toutes aient lieu en fin d'année.

M. HAUPTMANN y souscrit en lien avec le calendrier des inspections et le rythme d'activités de l'entreprise.

4. QUESTIONS DIVERSES.

(Pas de questions diverses)

Aucun autre sujet n'étant abordé, M. HAUPTMANN lève la séance à 10 h 29 et invite les membres de la CSS à effectuer une visite du site.

Le président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Hauptmann', written over a circular stamp or mark.

Nicolas HAUPTMANN